

**TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR  
LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS  
D'AFRIQUE ET D'EURASIE**

*(Dubai, 3-6 juillet 2023)*

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.14.2(Rev.1)

**AMENDEMENT AU FORMULAIRE DE PROPOSITION OU DE MODIFICATION DES SITES  
FIGURANT DANS LE TABLEAU 3 DU PLAN D'ACTION DU MDE RAPACES**

*(Préparé par l'Unité de coordination du MDE Rapaces)*

**Résumé** : Les signataires ont actuellement à leur disposition un formulaire qui permet de proposer des sites à inscrire au tableau 3 du plan d'action du mémorandum d'entente.

Une révision de ce formulaire est proposée afin que les signataires puissent également proposer des modifications aux sites déjà inscrits.

La réunion est invitée à adopter le nouveau formulaire révisé.

1. Le tableau 3 du [Plan d'action](#) du MDE Rapaces recense les zones d'importance pour les oiseaux qui sont actuellement connues pour être d'importants sites de rassemblement de rapaces en Afrique et en Eurasie selon les critères mondiaux et régionaux pour les espèces et les rassemblements d'oiseaux migrateurs menacés au niveau mondial.
2. Lors de la première réunion des signataires, il a été demandé au Groupe consultatif technique du MDE Rapaces (GCT) d'examiner la liste des sites figurant au tableau 3 (document [UNEP/CMS/Raptors/MOS2/15/Rev.1](#), paragraphe 1). Les recommandations du GCT résultant de cet examen ont été communiquées aux signataires en août 2015, de même qu'un projet de formulaire permettant aux signataires de proposer d'autres sites d'importance internationale à inclure dans le tableau 3 (document [UNEP/CMS/Raptors/MOS2/15/Rev.1](#), paragraphe 4 ; voir également l'annexe B de ce document).
3. Lors de la deuxième réunion des signataires (MOS2, Trondheim, octobre 2015), les signataires ont examiné les amendements proposés relatifs au tableau 3 par le GCT, mais n'ont pas abordé le projet de formulaire pour proposer l'ajout de sites importants à l'échelle internationale au tableau 3.
4. Le projet de formulaire, dans sa forme actuelle, permet aux signataires de proposer l'ajout de nouveaux sites au tableau 3. Cependant, il ne permet pas aux signataires de proposer des modifications aux informations des sites déjà inscrits.
5. Pour répondre à ces préoccupations, l'unité de coordination a préparé une révision du projet de formulaire et l'a soumis à l'examen du GCT lors de sa cinquième réunion (TAG5, en ligne, décembre 2022). Le GCT a accepté le format proposé, qui est présenté à l'annexe I du présent document.

### **Action requise**

6. La réunion est invitée à adopter l'amendement du formulaire mentionné tel que présenté à l'annexe I du présent document.

## ANNEXE I

### Formulaire de proposition et de modification de site

1. Le paragraphe 8.a) du [texte de l'accord](#) du MDE Rapaces demande aux signataires de s'efforcer « d'identifier les habitats, les routes de migration et les sites de rassemblement importants pour les oiseaux de proie se trouvant dans les limites de leur territoire et encourager leur protection et/ou leur gestion appropriée, leur estimation, leur réhabilitation et/ou leur restauration ».
2. Le tableau 3 du Plan d'action du Mémoire d'entente sur les rapaces énumère les zones importantes pour les oiseaux qui sont actuellement connues pour être des sites importants de rassemblement de rapaces en Afrique et en Eurasie.
3. Le présent formulaire de proposition et d'amendement de site doit être utilisé par les signataires pour proposer ou modifier l'inscription de sites dans le tableau 3 du plan d'action du MDE Rapaces.
4. Les sites dont l'ajout au tableau 3 est proposé doivent répondre à des critères d'importance internationale tels que ceux utilisés pour l'identification des zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité<sup>1</sup> ou des zones de protection spéciale de la directive « Oiseaux » ([Directive 2009/147/CE](#))<sup>2</sup>. Les signataires qui envisagent de proposer des sites d'importance nationale (et non internationale) doivent le faire dans leur stratégie nationale de conservation des rapaces ou contacter l'unité de coordination du MDE Rapaces pour obtenir des conseils.
5. Les formulaires remplis (y compris les cartes correspondantes) doivent être renvoyés par voie électronique à l'unité de coordination à l'adresse suivante : [cmsoffice.ae@cms.int](mailto:cmsoffice.ae@cms.int).

#### Coordonnées du demandeur

<b>Nom</b>	
<b>Intitulé de poste</b>	
<b>Nom du département</b>	
<b>Adresse postale</b>	
<b>Pays</b>	
<b>Adresse e-mail</b>	
<b>Date de remise du formulaire</b>	

<sup>1</sup> <http://datazone.birdlife.org/site/ibacriteria>.

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/sites\\_birds/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/sites_birds/index_en.htm).

**Site(s) dont l'ajout au Tableau 3 proposé**

Nom du site (International) <sup>a</sup>	Nouveau site (N) ou Amendement (A) <sup>b</sup>	Type(s) de site(s) <sup>c</sup>	Code du site <sup>d</sup>	Coordonnées géographiques <sup>e</sup>	Frontières du site indiquées ? <sup>f</sup>	Espèces de l'Annexe 1 du MDE Rapaces <sup>g</sup> pour lesquelles le site est important	Saison <sup>h</sup>	Données chiffrées représentatives <sup>i</sup>	Critères internationaux remplis <sup>j</sup>	Commentaires / Raison de la modification

**Notes explicatives**

- a) **Nom du site (international)** - Indiquez le nom du site utilisé à l'échelle internationale.
- b) **Nouveau site ou Amendement** - Indiquez si le site est un nouveau site proposé (N) ou un amendement à un site existant du tableau 3 (A).
- c) **Type(s) de site(s)** - Indiquez toute désignation réglementaire ou non (par ex. Parc national, Réserve naturelle, Zone à gestion communautaire, Zone importante pour la conservation des oiseaux ayant une importance internationale pour les rapaces).
- d) **Code de site** - Indiquez les codes de site applicables, le cas échéant. Si plusieurs types de sites s'appliquent, veuillez préciser quel type de site correspond à quel code.
- e) **Coordonnées géographiques** - Indiquez les coordonnées du centre approximatif du site exprimées en degrés, minutes et secondes de latitude et de longitude (par exemple, dans le format : 01°24'15"S 104°16'12 "E ou 010°30'15 "N 084°51'28"W).
- f) **Frontières du site indiquées ?** - Si disponible, fournir les frontières du site en format électronique (par exemple, JPEG), fichier GIS avec table d'attributs, ou copie papier scannée des frontières sur la carte. Précisez dans cette colonne O-oui ou N-non, et si O, décrivez comment elles ont été fournies (par exemple, envoyé par e-mail à l'unité de coordination sous forme de X).
- g) **Espèces de l'annexe 1 du MDE Rapaces pour lesquelles le site est important** - Fournir la liste de ces espèces. Pour les espèces multiples, utilisez une nouvelle ligne pour chacune d'elles, en répétant le nom/code du site dans chaque ligne.
- h) **Saison**- Indiquez si chaque espèce se reproduit, ne se reproduit pas, est de passage ou réside sur le site. Lorsque, par exemple, une population résidente et une population de passage de la même espèce sont présentes, veuillez répéter le nom de l'espèce sur une autre ligne et remplir des données distinctes pour la saison et les données chiffrées.
- i) **Données chiffrées représentatives** - Veuillez fournir les données chiffrées (nombre d'individus) pour les espèces inscrites à l'annexe 1 du MDE Rapaces sur le site et la date du comptage.
- j) **Critères internationaux remplis** - Précisez quels critères internationaux sont remplis par les espèces inscrites à l'annexe 1 du MDE Rapaces sur le site.